

HONORAIRES TOUTES TAXES (TVA : 20 %)
CONCERNANT L'IMMOBILIER D'HABITATION
A COMPTE DU 1^{er} JUILLET 2017

TRANSACTIONS :

Charges Vendeur sauf stipulation contraire dans le mandat.

. 0 à 20 000 €	4 000 €
. 20 0001 à 30 000 €	12 %
. 30 001 à 50 000 €	10 %
. 50 001 à 60 000 €	9 %
. 60 001 à 80 000 €	8 %
. 80 001 à 230 000 €	7 %
. + de 231 000 €	6 %

LOCATIONS : Pour le bailleur et le locataire.

Visite du Preneur, constitution du dossier

Rédaction du bail

Etat des lieux

11€ / m² de Surface Habitable dont 3 € pour l'état des lieux.

Dans la limite d'un mois de loyer.

Encadré par la loi du 06.07.1989

AUCUN HONORAIRE, AUCUN FRAIS, DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT
(PUBLICITE.....) N'EST DU AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT.

- NON DETENTION DE FONDS TRANSACTION -